

Le Monde.fr

Daily motion

60"

Chaque jour à 13 heures,
le JT version web

Le DVD "Sarkoland" de l'humoriste Gérald Dahan privé de pub sur France Télévisions

LEMONDE.FR avec AFP | 20.04.09 | 22h13 • Mis à jour le 20.04.09 | 22h47

EDITION ABONNÉS
Abonnez-vous à €

RÉAGISSEZ (39)

CLASSEZ

IMPRIMEZ

ENVOYEZ

PARTAGEZ

La régie publicitaire de France Télévisions a renoncé à diffuser un spot pour un DVD de l'humoriste Gérald Dahan, intitulé *Sarkoland*, après un avis négatif émis par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), a-t-on appris lundi 20 avril. La publicité montrait une caricature de Nicolas Sarkozy, signée Cabu, figurant sur la jaquette.

L'ARPP (ex-BVP) a émis son avis en se fondant sur un décret de 1992 qui "interdit (à toute publicité) de heurter les convictions philosophiques, politiques et religieuses du téléspectateur", a expliqué son directeur général, Joseph Besnainou. "On ne peut pas montrer M. Sarkozy dans une publicité. On a déjà eu le cas avec le chanteur Cali disant que Chirac était un menteur. On a le droit de le dire dans la vie de tous les jours mais pas dans un espace publicitaire", a ajouté M. Besnainou, évoquant le délai de cinquante ans nécessaire après la mort d'un homme politique pour que puisse être utilisée son image dans le cadre publicitaire.

Le DVD *Sarkoland* reprend un spectacle de l'humoriste et imitateur Gérald Dahan largement consacré au chef de l'Etat. "En

m'interdisant de faire de la publicité, on me censure. Ce refus porte atteinte au travail de plusieurs mois de toute une équipe, le mien et celui de mes co-auteurs", a réagi M. Dahan. "Que je sache, je ne suis qu'un humoriste et pas un politique, et je n'ai pas l'ambition de porter atteinte au crédit de l'Etat", a dit M. Dahan, qui "étudie toutes les possibilités juridiques pour ne pas en rester là".

Un avis négatif de l'ARPP n'est pas formellement contraignant. Une chaîne de télévision qui passe outre s'expose toutefois à une interdiction de diffusion a posteriori de la part du Conseil supérieur de l'audiovisuel, voire à une amende. A France Télévisions Publicité, la régie publicitaire de France Télévisions, on déclare ne pas diffuser les spots qui n'ont pas reçu d'avis favorable de l'ARPP.

INSEAD

The Business School
for the World®En savoir plus avant les autres, Le Monde.fr
vous fait gagner du tempsAbonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois
+ 30 jours offertsParis
Train & Hôtelà partir de
107€** Par personne, par nuit,
au départ de Lyon. Sous réserve de disponibilité

Vos réactions

Lustukru :

Effectivement cette interdiction est du pain
bemi pour la promo du DVD. ☺

Réagissez

Découvrez les 39 réactions

▼ PUBLICITE

 Les films recommandés par "Le Monde"	 Découvrez la collection Montres de Swarovski	 Suivez toute l'actualité économique
 L'essentiel de l'info sur notre planète : climat, écologie ...	 Lisez les critiques des livres sortis depuis 1 mois	 Besoin d'inspiration pour vos voyages ?

Vos offres d'emploi

Talents

Chef de projet informatique (h/f)
MICHAEL PAGE

Directeur(trice) des systèmes d'information (h/f)
MICHAEL PAGE

Ingénieur étude et développement logiciel (h/f)
MICHAEL PAGE

Chef de projet informatique (h/f)
MICHAEL PAGE

Account manager (h/f)
AVENT-EDIA

Doctorants et post-doctorants (h/f)
INSTITUT TELECOM

► Toutes les offres d'emploi

Les offres du Monde.fr



RÉAGISSEZ (39)



CLASSEZ



IMPRIMEZ



ENVOYEZ



PARTAGEZ